

Des ressources disponibles

Équipe de soutien psychosocial
Direction des ressources humaines
450-432-2777, poste: 70054
capteurs.ciessler@ssss.gouv.qc.ca

Info Social
811 option 2 (services 24/7)

TELUS santé
Programme d'aide aux employés
1-855-612-2998 (services 24/7)
Login.Lifeworks.com

Centre de prévention du suicide
Faubourg (services 24/7)
1-866 APPELLE (277-3553)
Texto: 535353
Clavardage: suicide.ca

Il est possible qu'une personne que vous côtoyez au travail vive actuellement des difficultés qui lui paraissent insurmontables et qui l'amènent à penser au suicide.

La plupart des personnes ayant des idées suicidaires manifestent leur détresse par des propos ou des comportements inquiétants. Il s'agit d'un **appel à l'aide**.



À propos de la procédure

La procédure *Intervenir auprès d'un employé à risque* découle de la Politique en prévention du suicide du CISSS des Laurentides (POL 2022 DSMDPGA 018) et s'inscrit dans le cadre du plan régional en prévention du suicide.

Prévention du suicide en milieu de travail

Sensibiliser
Former
Repérer
Dépister
Sécuriser
Référer
Soutenir
Ressources



La prévention du suicide c'est l'affaire de tous!

Si vous sentez que la situation vous dépasse et que vous êtes pris au dépourvu en lien avec la situation d'un collègue ou si vous-même vivez présentement une situation qui vous porte à remettre votre vie en question, **il est important de ne pas rester seul**.

Parlez-en avec une personne de confiance ou communiquez avec les ressources qui n'attendent qu'à vous venir en aide.

Des intervenants spécialisés en prévention du suicide sont disponibles pour vous, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Procédure interne

Direction des ressources humaines

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec

PLUS DE 100 INSTALLATIONS
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LE **CISSS** DES LAURENTIDES
complice de votre santé

Dépliant d'information

Intervenir auprès d'un employé à risque de suicide



Plan régional
en prévention
du suicide

Tous ensemble
pour prévenir le suicide

Québec

Comprendre et intervenir

Détresse et milieu de travail

La problématique du suicide en lien avec le travail.

Nous passons beaucoup de temps au travail et nous connaissons les habitudes de nos collègues. Nous sommes donc aux premières loges pour observer les signes et symptômes de détresse psychologique.

Oser parler du suicide en milieu de travail malgré les craintes et l'inconfort est un pas essentiel afin d'agir pour mieux prévenir.

Le suicide est un phénomène complexe et multifactoriel. Il ne se réduit pas à une cause unique. Il est plutôt le résultat d'un cumul de différents facteurs de vulnérabilité et de moments critiques (AQPS, 2022).



Saviez-vous que?

Pour chaque suicide, au moins 7 à 10 proches sont profondément touchés par cette perte.
(Santé Canada, 2024)

Des signes de détresse

Les personnes en détresse tentent de faire comprendre aux autres leur souffrance et leur sentiment de désespoir. Ils peuvent par exemple essayer de le faire :

PAR DES COMPORTEMENTS :

- Changement de comportement;
- Don d'objets qui lui sont chers;
- Isolement et tristesse;
- Irritabilité;
- Négligence de l'hygiène et de l'apparence;
- Perte d'intérêt pour les activités;
- Manifestations d'ennui;
- Intérêt pour les armes à feu ou les médicaments;
- Consommation abusive d'alcool et de drogues;
- Sommeil et appétit augmentés ou diminués.

PAR DES VERBALISATIONS:

- « Je veux en finir. »
- « Je ne m'en sortirai jamais. »
- « Vous seriez bien mieux sans moi. »
- « La vie n'en vaut pas la peine. »
- « Je suis écoeuré de vivre »
- « Bientôt, je vais avoir la paix »
- « Je serais bien mieux mort. »
- « Je suis inutile. »
- « Je me sens un fardeau pour les autres. »

Sommaire de la trajectoire

Repérer la personne vulnérable au suicide en appliquant le GPS

- Est-ce un employé dans un groupe à risque?
- Y'a-t-il présence de moments critiques?
- Y'a-t-il des signes et symptômes?

Dépister la présence d'idées suicidaires à l'aide des questions clés

- Pensez-vous au suicide présentement?
- Avez-vous pensé au suicide dans les derniers mois?
- Avez-vous fait une tentative de suicide dans la dernière année?

Appliquer des mesures de protection

- Sécuriser l'environnement de travail.
- Référer vers les ressources aptes à effectuer l'évaluation des risques suicidaires.

Référencement

Référer la personne aux ressources désignées pouvant effectuer l'estimation de la dangerosité d'un passage à l'acte suicidaire et intervenir auprès de l'employé à risque de suicide. Voir certaines ressources à l'endos.

En tout temps, faites preuve de bienveillance, d'écoute et démontrez que vous vous préoccupez de son bien-être.

PRÉVENTION
FORMATION
INTERVENTION
POSTVENTION